



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-37

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE JULES FERRY

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 12 ET 25

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du 18 décembre 2023 approuvant le programme, engageant la procédure de sélection de maîtrise d'œuvre et engageant les crédits nécessaires à l'opération ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal – section d'investissement – article 21312 « Constructions - bâtiments scolaires » ;

Vu la procédure lancée dans le cadre de la procédure dite « adaptée » en application du Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2123-4 ;

Vu la décision du maire n° 2025-101 attribuant les marchés de travaux de l'opération de restructuration et d'extension de l'école Jules Ferry et déclarant infructueux les lots 12 et 25 ;

Vu le règlement de consultation fixant les conditions de relance de la mise en concurrence pour les lots 12 et 25 ;

Vu l'avis de marché publié sur la plate-forme de dématérialisation <http://www.e-marchespublics.com> du 22 décembre 2025 au 30 janvier 2026 ;

Vu l'avis de marché publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 24 décembre 2025 – annonce n° 485515700 ;

Vu les 5 offres déposées sur la plateforme dématérialisée www.e-marchespublics.com avant la date limite du 30 janvier 2026 à 12 heures ;

Vu le registre de dépôt des offres et d'ouverture des plis du 30 janvier 2026 ;

Vu le rapport d'analyse des offres effectué par l'équipe de maîtrise d'œuvre avant et après négociation ;

Considérant l'avis de la commission interne des marchés publics à procédure adaptée réunie le 05 mars 2026 ;

Considérant les offres les mieux disantes ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu des marchés de travaux pour l'opération de restructuration et d'extension de l'école Jules Ferry :

Lot 12 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS :

- Société **BRUPPACHER** – ZA – 10 rue du Muehlbach – 68750 Bergheim
- Montant du marché : 248 944.91 euros HT soit 298 733.89 euros TTC.

Lot 25 ASCENSEUR :

- Société **ORONA EST** – 19 rue Flora Tristan – 67200 Strasbourg
- Montant du marché : 36 800.00 euros HT soit 44 160.00 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Aux responsables des entreprises.

Marckolsheim, le 27 mai 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

